



## Déclaration préalable à la CAPD du 4 septembre 2018

M. le DASEN,

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD et particulièrement les affectations de nos collègues, nous vous faisons part de notre bilan concernant la phase d'ajustement du mouvement 2018. Une avancée certaine est à noter pour les Tdep et TR à temps partiel qui ont eu l'opportunité de formuler des vœux avec effet très positif mesurable par le nombre de recours de la part de ces collègues.

Sinon, nous déplorons que des interprétations surprenantes des règles du mouvement aient eu des conséquences fâcheuses sur les conditions de participation et d'affectation des participant.e.s à cette phase : vœux géographiques non pris en compte après informations contradictoires durant la période d'ouverture du serveur, refus de l'accès aux postes à temps plein aux enseignants travaillant à temps partiel en dépit de la rédaction contradictoire des règles du mouvement, informations discordantes également sur la candidature aux postes spécialisés faisant l'objet d'un appel d'offre, postes laissés pour la phase d'août car oubliés ou par manque de temps pour réaffecter des collègues suite aux cascades.

Nous précisons que ne notre appréciation n'a pas vocation à mettre en cause les compétences des personnels administratifs mais plus certainement un manque de moyens.

A cette rentrée, nous tenons aussi à évoquer des décisions politiques prises par notre Ministre et qui impactent directement les pratiques et conditions des enseignant.e.s.

A propos des ajustements des programmes, où ajustements est à mettre entre guillemets tant ils s'apparentent à une véritable réécriture, malgré les engagements de M. Blanquer à son arrivée au ministère (*« rompre avec les vieilles habitudes qui consistent à défaire ce que les autres ont fait »*, et *« ne pas changer les programmes »*), malgré le désaccord exprimé par la FSU aux côtés de nombreux autres syndicats et fédérations quittant le CSE le 12 juillet, ces « ajustements » des programmes entrent en vigueur à cette rentrée. Ce passage en force sans consultation affiche un mépris certain pour les personnels enseignants, exaspérés par de nouveaux changements moins de deux ans après l'entrée en vigueur des derniers programmes qu'ils plébiscitent largement.

De nouvelles évaluations nationales voient également le jour. Le rôle des enseignant.e.s y est limité à la saisie des données. La conception des évaluations et l'analyse des résultats leur échappent et sont produites au niveau du ministère. La DEPP reconnaît que le temps de saisie devrait être long et qu'il constitue d'ores et déjà un obstacle. Les résultats seront utilisés à différents niveaux de la chaîne hiérarchique.

Si l'évaluation des élèves et une communication aux parents est indispensable, si des propositions d'évaluations à la disposition des enseignant.e.s seraient les bienvenues, cette forme, constituée de tests normalisés, nous semble présenter peu d'intérêt pour les apprentissages et la conception de l'enseignement. Pour l'avancement de la recherche, des études sur des échantillons d'élèves ou d'écoles se justifient ; la remontée des résultats de l'ensemble des élèves du territoire pose question. Ces évaluations apparaissent avant tout comme des outils de pilotage du système éducatif voire de contrôle des pratiques enseignantes. Les comparaisons d'écoles, bien que le ministère s'en défende, seront rendues possibles et le risque de mise en concurrence existe.

Nos collègues directrices et directeurs d'écoles vivent pour la plupart une rentrée dans les conditions difficiles. Alors que la simplification des tâches ne se concrétise pas et qu'on va jusqu'à leur demander de faire remonter les modalités de la mise en œuvre de la rentrée en musique (c'est dire si on ne mesure pas l'ampleur de leur tâche !), l'aide administrative a été presque partout supprimée si bien que les conditions d'exercice sont dégradées.

Qu'il s'agisse des « ajustements » des programmes, des évaluations ou encore des consignes données aux enseignant.e.s sur l'organisation de la journée de rentrée, nous observons que le professionnalisme est nié, que la liberté pédagogique pourtant inscrite dans la loi est empêchée alors même que le Ministre tente de nous bercer au son de la confiance... en chanson.